

*Date de dépôt : 16 avril 2012*

## **Rapport**

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition contre les incivilités et le bruit dans la Vieille-Ville**

### **Rapport de M. Antoine Droin**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions a traité la présente pétition lors des séances des 14 novembre, sous la présidence de votre serviteur, 21 et 28 novembre, 5 décembre 2011, 9 janvier, 6 février et 27 février 2012, sous la haute présidence de M. Olivier Norer. M<sup>me</sup> Mina-Claire Prigioni, collaboratrice scientifique, a assisté aux séances. Les procès-verbaux ont été tenus par M. Christophe Vuilleumier. Nous les remercions tous deux pour leur précieux et indispensable travail.

### **Audition de M<sup>me</sup> Stéphanie Szernin Fischer et de M. Jean Spielmann, membres de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville représentant les pétitionnaires<sup>1</sup>**

Ils expliquent en préambule que la situation devient très tendue et que l'on est dans certains cas à la limite de la bagarre<sup>2</sup>. La pétition demande à ce que la loi sur les établissements publics soit appliquée, les dérogations supprimées et celles octroyées non renouvelées, voire supprimées. Elle demande également une présence policière la nuit en Vieille-Ville. L'association reçoit de plus en plus de plaintes provenant d'habitants qui se

---

<sup>1</sup> <http://www.ahcvv.ch/>

<sup>2</sup> Note du rapporteur : nous verrons plus loin que cette prédiction est malheureusement devenue vérité et d'une actualité criante entre cette audition et l'élaboration des lignes de ce rapport. Une personne ayant tiré avec une arme à feu sur des fêtards bruyants au centre de la Vieille-Ville.

plaignent du bruit la nuit, reflet des zones sinistrées en Vieille-Ville où les habitants ne dorment tout simplement plus.

Les habitants perdent patience et sont renvoyés de service en service lorsqu'ils s'adressent au canton. Ils n'ont plus foi dans le système et il est question de milices et d'avocats. Malgré tout, les habitants sont conscients que la Vieille-Ville est un centre historique convivial et ils apprécient la course de l'Escalade et la Fête de la musique ainsi que les restaurants qui leur sont chers.

M<sup>me</sup> Stéphanie Szernin Fischer et M. Jean Spielmann exposent alors les principaux problèmes ainsi : *«**Pourtant, la situation est très loin de ce qu'imposent les lois. La plupart des établissements fonctionnent par exemple avec la musique hurlante, les portes ouvertes afin d'attirer les passants et pratiquent la vente d'alcool à l'emporter puisque cela leur permet de doubler ou de tripler leur espace de vente. Parmi ces clients dans la rue se trouvent un grand nombre de jeunes qui n'ont pas l'âge pour consommer. Il y a ainsi une grande foule dans les rues la nuit, occupant les marches d'escalier et les perrons, et ce jusqu'à 2h du matin. Les terrasses sont également ouvertes jusqu'à 2h du matin. Les habitants sont d'accord pour que les horaires aillent jusqu'à minuit mais pas que la Vieille-Ville hérite en fin de compte des clients des bars alentour qui ferment plus tôt, à quoi s'ajoute un rodéo de voitures. Les jeunes montent donc en Vieille-Ville à partir de minuit, cassent les voitures, urinent, vomissent, fument, cassent du verre et font beaucoup de bruit. Les habitants sont donc très inquiets car ils ne savent quoi penser de ces hurlements**»*.

Et encore : *«**Les fumeurs sortent des établissements pour fumer et occasionnent beaucoup de bruit. Tout le monde sait que la Vieille-Ville est une véritable caisse de résonance et que personne n'est consulté lors de l'ouverture d'un établissement. Les établissements, à l'exception de deux cas, n'ont pas droit à la musique, si ce n'est de la musique de fond. Les habitants ont fourni des relevés de décibels. Il est donc possible de constater un doublement des limites. Certains soirs, la folie est telle que les policiers ne veulent plus intervenir. Lorsqu'ils viennent, ils sont deux et se retrouvent face à 150 jeunes**»*.

La pétition demande à ce que la loi soit respectée et que ces établissements ferment leurs portes à minuit. Les habitants ne comprennent pas que la loi ne soit pas respectée. Les membres de l'association pensent qu'il devrait y avoir un meilleur encadrement de la vente d'alcool à l'emporter et que des contrôles soient régulièrement opérés entre onze heures et minuit. Ils remarquent cependant qu'il est rare que la police intervienne et que les sanctions sont tellement faibles que les gérants ont intérêt à continuer

à violer la loi. La Vieille-Ville a la densité la plus grande de population du canton. La plupart de gens n'ont pas les moyens de faire des travaux ou de déménager.

M. Jean Spielmann rappelle alors que la dernière pétition provenant des habitants de la Vieille-Ville sur ce sujet date de 2004 (rapport de M. Claude Aubert, <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/P01456A.pdf>) et avait été déposée à l'unanimité et malgré l'importance du sujet sur le bureau du Grand Conseil. Une pétition précédente (rapport de Mme Anita Cuénot, <http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/P01256A.pdf>) avait connu le même sort à une courte majorité.

Il remarque aimer la Vieille-Ville pour sa vie mais que le problème qui s'installe relève de la violence et de l'émergence de zones de non droit. Il évoque alors un établissement à la rue Chausse-Coq où des travaux ont été faits sans isolation et les autorisations données. Les relevés qui ont été mesurés montrent que le bruit est cinq fois supérieur à la limite autorisée, ceci tous les soirs. Les terrasses se sont multipliées en raison de l'interdiction de fumer dans les établissements publics et des tensions sont en train de s'accroître de manière inquiétante. Un tenancier a appelé la police car on lui volait des bières pour les boire à l'extérieur. La police est intervenue trois heures plus tard et a amendé le tenancier pour avoir vendu de l'alcool sur la voie publique. Ce tenancier n'appellera certainement plus la police en cas de problème. Les bagarres deviennent régulières et il est nécessaire de régler la consommation d'alcool dans la rue. Cette consommation d'alcool par les jeunes de douze ou treize ans doit également être réglée. La police a indiqué qu'elle ne venait plus dans la Grand-Rue en raison du nombre de personnes s'y trouvant. C'est donc une situation de non-droit qui existe. Cambriolages, voitures cassées qui se font ensuite amender par la police qui n'avertit même pas les propriétaires des dégâts, c'est inacceptable. Il n'y a plus de police dans la Vieille-Ville et des milices se mettent en route ce qui est inquiétant.

Il signale encore que la plupart des restaurants ne sont pas conformes et il serait possible de demander aux tenanciers de mettre de l'ordre, faute de quoi les dérogations seraient retirées. Les zones de non-droit sont intolérables dans cette ville et il faut un retour de la police dans ce périmètre. Le rapport de la pétition 1456 indique que la réglementation est importante mais elle ne sert à rien si elle n'est pas appliquée. Alors, la situation va s'aggraver si rien n'est fait. Il ne serait pas inutile d'intervenir auprès des parents lorsqu'un enfant de douze ans se saoule avec de la vodka. En définitive, que l'ordre se fasse sans la police serait bien évidemment le pire. Il rappelle alors que la densité de la Vieille-Ville est de 4,1, les Pâquis étant de 3. La Vieille-Ville est un endroit qui mérite que l'on fasse quelque chose.

## Questions et discussions de commission

Il est relevé que la commune de Carouge est intervenue fortement en demandant aux établissements d'engager des services d'ordre pour maintenir l'ordre devant chez eux. M. Jean Spielmann répond que les cabarets engagent des ouvreurs et qu'il n'y a pas de problèmes avec ce type d'établissement. Depuis l'interdiction de fumer dans les établissements, les gens vont fumer dehors où ils consomment et se font servir, ce qui est illégal. Les terrasses posent un problème important puisqu'elles sont ouvertes maintenant à longueur d'année. Les pressions ont été très fortes et les établissements ont accepté de les fermer à minuit, sauf le week-end, pour ne pas se faire interdire d'exploiter.

Sont ensuite évoqués pêle-mêle :

- la possibilité d'installer des caméras en Vieille-Ville ;
- la réintroduction d'une patente liée à un établissement ;
- les tournus de gérants qui n'ont aucune sensibilité à l'égard du voisinage ;
- les dérogations octroyées à des établissements ayant fait des travaux ;
- le coût des amendes (l'Espagne a mis en place une interdiction de consommation dans la rue avec 130 euros d'amende pour les contrevenants, et le problème a été éradiqué en peu de temps) ;
- la commission de suivi et de coordination relative aux établissements publics, évoquée dans la P 1456-A, qui n'existe plus puisque rien ne se passe ;
- le nombre d'études réalisées alors que rien ne se fait ;
- la présence de la police municipale qui assure le service jusqu'à 23h00 seulement ;
- la proportion de mauvais élèves (cinq ou six établissements posent un problème) ;
- l'ouverture des établissements ouverts sept jours sur sept ;
- la présence de portiers pour ces établissements empêchant les clients de sortir avec de l'alcool (un établissement a choisi cette solution mais le videur s'est « fait casser la gueule », la police n'est pas intervenue) ;
- l'engagement d'une personne pour calmer les clients (le problème de fonds relève de l'absence de police dans la rue) ;
- le fait qu'un établissement n'est pas gérable avec seulement deux personnes derrière le comptoir (c'est un business incroyable puisque les clients envahissent la rue) ;

- le fait que d'autres personnes (jeunes) viennent avec leurs propres bouteilles et se mélangent aux clients à l'extérieur (la brigade des mineurs pourrait faire des contrôles) ;
- le fait que la patrouille de police « Rempart » est sensée passer les week-ends.

### **Votes**

Une demande est alors faite de ne pas procéder à des auditions mais de passer au vote immédiat pour donner un geste fort au Conseil d'Etat.

### **Le Président passe au vote du renvoi de la P 1789 au Conseil d'Etat :**

En faveur :	3 (2 Ve, 1 S)
Non :	9 (2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG, 1 PDC)
Abstention :	3 (1 Ve, 1 S, 1 PDC)

### ***Cette proposition est refusée.***

Le Président passe ensuite aux votes des auditions. Celles retenues sont :

- M. Jean Genolet, directeur du Scom
- M<sup>me</sup> Bonfanti, cheffe de la police
- M. Unger, conseiller d'Etat DARES
- M. Maudet, Ville de Genève
- M. Yves Brugger, îlotier de la Vieille-Ville
- M. Terlinchamps, président de la Société des cafetiers

### **Audition de M. Yves Brugger, îlotier en Vieille-Ville**

M. Brugger déclare que ce sont les établissements de la Grand-Rue qui posent le problème principal car leur vocation est tournée vers les jeunes avec une ambiance festive. Il évoque alors le Roi Ubu, le Spring Brothers Irish Pub et le 22 Grand Rue. Ce sont les pubs qui génèrent une forte clientèle avec beaucoup de gens à l'extérieur. Des mesures de bruit ont aussi été réalisées et il semble que les résultats sont édifiants. La Vieille-Ville est une caisse de résonance avec d'autant plus de nuisances lorsque 150 personnes se trouvent à l'extérieur.

Concernant la patrouille Rempart, M Brugger indique que cette patrouille avait été créée afin de remplacer le poste du Bourg-de-Four qui est devenu une antenne et qui cesse son activité à 19h. La patrouille Rempart était présente dans un premier temps de 19h à 6h du matin et était constituée de deux gendarmes. Cette patrouille n'était en fonction, par la suite, que les week-ends. Elle a été supprimée l'année dernière et a été remplacée par

Patrol + qui permet de placer des gendarmes de réserve en fonction des besoins. La patrouille Rempart servait de bouée de secours aux autres quartiers lorsque ceux-ci étaient débordés. A présent, ce sont les postes des quartiers voisins qui interviennent sur réquisition. De son côté, il opère des patrouilles nocturnes auprès des établissements.

Concernant une remarque faite, sur le fait que la police intervient tardivement (3 heures après l'appel ou pas du tout lorsqu'il y a 150 personnes attroupées) et sur l'engagement de videurs dans les établissements, M. Brugger répond que les mesures envisagées dépendent du Service du commerce et seraient des restrictions d'horaires. En l'occurrence, ce serait la mesure concrète la plus efficace. Cela a déjà été fait de manière ponctuelle, notamment à l'égard du pub. Il est évident que la police intervient tardivement car en effet les patrouilles ne sont pas forcément disponibles et certaines urgences sont prioritaires. Elle intervient la plupart du temps pour des questions de bruit, mais il est vrai que deux gendarmes ne peuvent pas faire grand-chose face à 150 personnes enivrées. A ce stade, ce n'est plus du ressort de la police mais des tenanciers et l'engagement de chuchoteurs est une mesure efficace. Toutefois, la clientèle s'habitue à consommer à l'extérieur en raison de l'interdiction de fumer à l'intérieur. Il ajoute avoir déjà expliqué aux établissements qu'ils ne devaient pas permettre à leurs clients de sortir avec leurs consommations tout en précisant que des collègues ont sanctionné des établissements pour vente à l'emporter. Malheureusement le Service du commerce n'a pas suivi avec des sanctions.

Concernant les interventions des pétitionnaires qui ont évoqué le Bourg-de-Four et le Bar de la Taverne mis au pilori, mais aussi l'interdiction de fumer qui aurait engendré une large multiplication des plaintes, M. Brugger répond que les établissements qui possèdent une terrasse ont des clients qui ont le droit de s'y trouver. Le problème relève des gens qui gravitent autour. La Clémence ne pose pas de problème mais la Taverne des voyageurs est problématique depuis son ouverture notamment parce que le faux-plafond a été retiré. Il est donc possible que cet établissement ferme ses portes en attendant qu'il soit mis en conformité. La tendance actuelle est une augmentation des plaintes depuis l'interdiction de fumer à l'intérieur.

Concernant la manière dont la situation a été gérée à Carouge et des mesures prises par la commune, M. Brugger répond que c'est le Service du commerce qui est compétent pour les terrasses. Ce sera le Domaine public qui sera en charge des terrasses à partir de l'année prochaine. La mesure prise par Carouge pourrait en effet être également décidée en Ville de Genève. Cela étant, les gens continueront à sortir à l'extérieur tout en restant debout.

Concernant la demande des pétitionnaires pour que les établissements arrêtent de fermer après l'heure légale, M. Brugger répond que les pétitionnaires évoquent l'heure de base, soit l'ouverture des bars de 16h à 24h. Afin de pouvoir rester ouverts jusqu'à 2h du matin, les bars demandent des dérogations : il s'agit de demandes de prolongation qui doivent être renouvelées chaque année et qui sont soumises à autorisation.

### **Audition de M. Jean Genolet, directeur du Service du commerce**

M. Genolet signale être en fonction depuis huit semaines uniquement. Il mentionne qu'une séance s'est déroulée à propos de cette problématique, avec des représentants des associations d'habitants, de la gendarmerie et des établissements au mois de mai. Une seconde séance s'est déroulée en août durant laquelle des sanctions ont été prononcées, notamment une fermeture. Les loyers ont augmenté et les résidents de la Vieille-Ville ont changé et aspirent sans doute à présent à plus de tranquillité que par le passé. L'interdiction de fumer à l'intérieur des établissements entraîne également une augmentation des nuisances. Par ailleurs le public cible de ces établissements se déplacerait ailleurs en cas de fermeture, il serait dès lors nécessaire de trouver des alternatives pour répondre à cette demande.

Concernant les sanctions, leur nombre et le type de sanctions prises, M. Genolet répond que le Service du commerce se prononce sur l'exploitant alors que c'est le DCTI qui se prononce sur le bâtiment, les troubles de l'ordre public relevant quant à eux de la gendarmerie. Quant au bruit, c'est le SPBR qui est compétent. Il y a eu dix-huit plaintes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, six concernant deux établissements et douze portant sur les établissements de la Grand-Rue. Une fermeture définitive a été prononcée, ainsi qu'une fermeture momentanée, cinq refus de prolongations d'horaire et quatre interdictions de musique.

Concernant la loi sur la fumée et son application, M. Genolet remarque que les inspecteurs du Service du commerce enquêtent sur cet aspect. Le département a décidé de réviser la loi sur la restauration, le débit de boissons et l'hébergement (LRDBH) qui ne répond plus aux nouvelles modes et aux temps actuels. Dans ce cadre, la question de la fumée sera reprise.

Concernant la fermeture définitive, il mentionne qu'une fermeture définitive vise une personne et qu'un nouvel exploitant doit faire une demande d'autorisation. Le DCTI peut intervenir à l'égard du lieu. Il n'y a pas de fermeture instantanée mais il remarque avoir l'impression qu'il y a deux ou trois rapports de police avant la promulgation d'une fermeture.

Concernant la question de savoir si les mesures prises par Carouge pourraient être prises par la Ville de Genève, M. Genolet mentionne qu'il est nécessaire de raisonner de manière globale. Les gens iront ailleurs si les terrasses de la Vieille-Ville sont fermées à minuit.

### **Audition de M. Laurent Terlinchamp, président de la Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Genève**

M. Terlinchamp a lu la pétition avec intérêt. Il mentionne que le Service du commerce a entendu les plaintes et a organisé une table ronde au mois d'août avec toutes les personnes intéressées. Tout le monde a constaté que personne n'a la solution. Il en est ressorti qu'il fallait faire une liste des plaintes réellement déposées, puisque certaines plaintes contre les nuisances sonores sont uniquement ressenties. Les associations d'habitants sont actives puisqu'il y a toujours quelque chose qui ne va pas, comme le bruit, les voitures ou les poubelles. En l'occurrence, il pense que l'on assiste à un changement de société, notamment en ce qui concerne les comportements. Le nombre d'établissements a augmenté depuis la suppression de la clause du besoin et la loi sur la fumée a également généré des phénomènes indésirables. En l'occurrence, il conviendrait de réfléchir aux mesures d'accompagnement. Il a été envisagé avec M. Maudet de faire signer une charte aux établissements de certains quartiers dans le but de les sensibiliser, tout comme leurs clients. La réflexion porte également sur les chuchoteurs et il serait judicieux d'inclure dans la formation des cafetiers un volet sur le règlement des conflits. Au vu du nombre de rotations des établissements – il y a 700 à 800 changements de tenanciers par année – il est indispensable de diffuser les mêmes messages en continu. Les nuisances sonores sont un réel problème, encore aggravé par les adolescents qui restent dans la rue à boire l'alcool qu'ils ont acheté de leur côté. En l'occurrence, il serait également nécessaire d'intervenir auprès des parents des adolescents.

Concernant la question de savoir si ce sont les clients qui se comportent différemment ou les habitants de la Vieille-Ville, il revient de savoir quelle est l'efficacité des chuchoteurs. M. Terlinchamp répond que tout le monde est agressé en permanence dans la rue, les gens sont stressés, et par conséquent, des phénomènes qui étaient acceptables il y a trente ans ne le sont plus. Certains établissements de la Vieille-Ville sont là depuis très longtemps et le bruit a peut-être changé dans la mesure où les sons ont été modifiées. L'information peut sans doute manquer auprès du personnel des bars mais les mentalités de nos jours souscrivent au principe que tout ce qui n'est pas interdit est autorisé. La problématique du bruit devrait donc être incluse dans la formation des cafetiers.

La mesure des chuchoteurs semble assez efficace car ils s'investissent pour limiter les nuisances.

Concernant la question d'où s'arrête la responsabilité des cafetiers et où commence celle des autorités, M. Terlinchamp répond qu'il n'est guère possible d'être responsable du comportement des gens. Une partie des personnes qui sortent le soir considèrent la police comme une provocation et c'est l'éducation de la population qui devrait être revue avec des campagnes sur le respect. Il est nécessaire de communiquer sur les buts à atteindre et se donner les moyens d'y parvenir.

Concernant la suppression des patentes, M. Terlinchamp évoque la clause du besoin et il mentionne qu'il serait utile de revenir sur cette question, mais sans doute sous un autre angle, par le biais de la formation des cafetiers par exemple, ou de formations complémentaires obligatoires. Il rappelle encore qu'il y a à présent quatre ou cinq autorisations différentes puisque tout le monde vend des cafés et il déclare qu'il ne faut pas faire de lois supplémentaires mais bien faire respecter les lois qui existent.

Concernant la loi sur la fumée, l'ouverture des terrasses toute l'année et le principe de retirer les dérogations à tous les établissements ainsi que de les octroyer ensuite seulement aux bons élèves, M. Terlinchamp mentionne que les services de M. Maudet ont écrit aux établissements ayant des terrasses en indiquant que les dérogations seraient retirées en cas de nuisances et de dérives. Les autorités de Carouge ont puni 296 établissements pour gérer 4 ou 5 bistrotos posant des problèmes ; de ce fait, ce n'est pas une situation de bon exemple. Concernant la fumée, la loi fédérale aurait suffi mais il semble difficile de faire des fumoirs dans nombre d'établissements trop petits. Le peuple s'est prononcé à deux reprises sur le sujet et il faut investir l'énergie là où cela est utile. Les nuisances proviennent également de personnes qui se regroupent et qui n'ont rien à voir avec les établissements. Il signale ensuite qu'il existe un groupement de la nuit appelé « Le Grand Conseil de la Nuit » qui s'intéresse aux questions liées à la vie nocturne.

### **Audition de MM. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat chargé du DARES, et de M. Jean Genolet, directeur du Service du commerce**

M. Unger déclare que cette pétition s'ajoute aux plaintes portant sur le bruit qui augmente et qui est de plus en plus mal supporté. Ces pétitions entrent en contradiction avec celles qui demandent de réanimer la Vieille-Ville. Les gens supportent moins bien le bruit jusqu'à 2h du matin, car les premières heures de sommeil sont plus réparatrices et qu'il est possible de

prendre des mesures pour isoler les établissements lorsque les isolations sont défectueuses.

Il rappelle également que le Grand Conseil a demandé il y a trois ans d'étendre les horaires des terrasses. L'interdiction de fumer génère également ce genre de problèmes. Cela étant, ce problème est connu dans un grand nombre de villes et il remarque que ces questions seront revues lors de la révision de la LRDBH. La police ne peut pas être tout le temps au bon moment au bon endroit car elle a des priorités à respecter. De plus, on ne voit pas beaucoup d'agents municipaux dans les rues le soir. Le Service du commerce peut également intervenir mais il n'y a que huit inspecteurs pour tous les domaines et il est donc impossible de faire des miracles avec ce nombre de collaborateurs. Par ailleurs, il n'y a que six agents à la brigade antibruit. Des dérogations sont octroyées aux établissements qui présentent les critères nécessaires pour obtenir un fumoir, mais ce genre de demandes est assez rare. Il faudrait en conséquence intervenir sur l'aspect civique, sans doute en effectuant des actions de proximité. M. Genolet stipule qu'il y a sur le canton 2 615 établissements publics et 7 003 commerces à contrôler avec seulement huit inspecteurs.

Concernant la responsabilisation des exploitants et la répression, associés à l'exemple de Carouge, et la pression faite sur les établissements, M. Genolet explique que le Service du commerce renouvelle les dérogations une fois par année et à condition qu'il n'y ait pas de contentieux financier ni de plaintes à répétition. Le Service du commerce peut également refuser l'autorisation pour l'animation musicale, comme cela a été le cas pour la Taverne du dernier voyageur. M. Unger déclare que, notamment en termes de coordination, il paraît absurde d'avoir cinq ou six corps de police sur un territoire de la taille de Genève. Un seul corps avec les effectifs existants permettrait sans doute de réduire  $\frac{3}{4}$  des problèmes actuels. A relever que le Tribunal administratif casse souvent les décisions du Service du commerce. Les sanctions prises par la Commission de la santé sont également fréquemment cassées par le Tribunal administratif.

Concernant la coordination entre les départements qui pourrait être améliorée afin de renforcer leur efficacité, M. Unger répond que les relations entre le Service du commerce et la police se sont grandement améliorées depuis 2008, ce dont il se réjouit. Les inspecteurs du Service du commerce n'ont toutefois pas les outils pour mesurer le bruit et il mentionne que les actions doivent donc être complémentaires. La réflexion porte sur une évaluation pour définir ce qu'un seul inspecteur pourrait contrôler.

Concernant la vente d'alcool dans les shops qui ne fait qu'augmenter le problème de l'alcool chez les jeunes, M. Unger répond que c'est un sujet

fédéral et qu'il est clair qu'il faut un vrai débat. Genève est passé du dernier rang au premier rang sur la question du problème de la consommation d'alcool par les jeunes. Genève est donc le canton qui, dorénavant, connaît le moins ce problème.

Concernant le renforcement du nombre d'inspecteurs du Service du commerce dans les budgets des années précédentes, M. Unger répond avoir demandé trois ans de suite des inspecteurs supplémentaires, ce qui a été refusé par le Conseil d'Etat. M. Genolet est en train de revoir toutes les procédures et la majorité des tâches évoquées sont des tâches de police au sens large du terme. En outre, M. Maudet a déjà élargi les horaires des agents municipaux et M. Genolet celui des inspecteurs du Service du commerce jusqu'à 24h00. La police a des priorités mais elle vient lorsqu'elle est appelée. Cela étant, elle arrive parfois une heure après l'appel, car elle doit également faire face à des situations urgentes qui ne peuvent souffrir d'aucun retard.

M. Genolet pense que les amendes prévues sont trop modestes et il remarque qu'il a été décidé cet automne de doubler leur montant. Toutefois, il est probable que le Tribunal administratif casse les amendes infligées.

**Audition de M<sup>mes</sup> Jeannine De Haller Kellerhals et Stéphanie Lammar, conseillères administratives de la Ville de Carouge, et de MM. François Berthoud, responsable du service des affaires sociales, et François RUEDA, responsable de la sécurité municipale**

M<sup>me</sup> Lammar explique que le problème existe à Carouge depuis très longtemps. Sa commune est réputée depuis des décennies pour ses établissements publics. La commune est en train de mettre sur pied une politique de sécurité sur trois niveaux :

1. Le premier niveau est d'ordre social. La réflexion porte notamment sur le recours à des chuchoteurs.
2. Le second niveau relève de la police municipale qui est une police de proximité. Les APM de Carouge sont payés par la commune et connaissent bien le terrain, tout en représentant l'autorité. Dès le mois de mars 2012, les APM travailleront toute la nuit des vendredis et samedis.
3. Le troisième niveau relève de la police cantonale lorsque des risques existent.

Elle évoque ensuite les terrasses qui sont ouvertes l'hiver depuis le mois de novembre dernier, mais il ne s'agit pas de terrasses parisiennes et elles ferment à 21h. Aucune dérogation n'est possible.

M. Berthoud explique que l'action à la Rue Vauthier est une action sociale avec la présence sur place d'un container faisant office d'espace de repos. Ce sont des jeunes de la commune qui font de la prévention dans la rue en s'adressant aux uns et aux autres, jeunes et moins jeunes, et en distribuant de l'eau. L'un des dangers de l'alcool est la déshydratation. Des partenariats ont été réalisés avec des tenanciers qui acceptent la distribution d'alcootest dans leur établissement ainsi que la distribution d'eau sur leur terrasse. Cette action est menée pendant six semaines, entre le mois de mai et le mois de juin, de 22h à 2h du matin. Il ne s'agit donc pas de répression mais de prévention. La zone ciblée est très attractive pour l'ensemble des classes d'âge. Généralement, peu d'incidents graves sont à relever, en raison de l'autorégulation faite par la clientèle elle-même et du brassage des âges. L'idée est de faire de la prévention dans un lieu reconnu comme étant festif depuis très longtemps, et d'éviter que des jeunes boivent derrière un immeuble ou dans un parking.

Concernant la prévention, M. Rueda déclare que la sécurité s'est réapproprié le terrain, d'abord en étant statique, puis en faisant des rondes. Le problème relève des jeunes qui se saoulent très rapidement et qui tombent dans un coma éthylique sans que personne ne s'en soucie. M. Berthoud ajoute que l'idée n'est pas de faire de la prévention primaire mais de la réduction de risques. La loi doit être respectée et plusieurs boissons agréables non alcoolisées sont proposées lors des fêtes officielles. Cependant, le contexte social est très prégnant et les spécialistes insistent sur le fait qu'il est nécessaire de repousser le plus possible la première consommation.

Concernant les chuchoteurs (chuteurs) et le financement de leur prestation, M<sup>me</sup> Lammar répond que cette option est à l'étude. A Lausanne, ce système est privatisé alors qu'à Toulouse ces personnes sont municipalisées. L'idée serait que la commune ait la maîtrise de cette démarche avec une éventuelle participation des privés.

Concernant la question de la loi sur la fumée qui aggrave les nuisances sonores, M<sup>me</sup> Lammar ne croit pas qu'il y ait d'avantages de plaintes qu'au préalable. Il y a toujours eu des gens qui sortaient à l'extérieur avec leur bière.

Concernant le container de la rue Vauthier, M. Berthoud répond que ce dispositif, géré avec la FEGPA et Nuit blanche, est entré dans les mœurs et est même attendu. Il y a de plus en plus d'adultes qui s'y intéressent et cette action coûte 10 000 F, financés par la commune. Un travailleur social est engagé chaque année pour ce projet spécifique. En outre, les trois travailleurs sociaux de la commune viennent donner un coup de main. Ce dispositif

éclate à présent dans les rues voisines puisque les jeunes consomment de plus en plus souvent de l'alcool acheté dans les shops.

Concernant les dénonciations des cas à la police ou au Service du commerce, M. Rueda répond qu'il y a eu deux rapports l'année passée pour violation de la LRDBH. Cela n'est pas étonnant puisque les tenanciers sont devenus des partenaires. Les APM sont maintenant entrés dans le paysage, ce qui simplifie le travail.

Concernant le travail de nuit des 22 APM à Carouge, M. Rueda répond qu'ils travaillent jusqu'à 6h du matin le samedi et le dimanche. L'été, ces horaires sont étendus de 10h à 20h le dimanche.

Concernant la réaction des voisins, M. Berthoud répond que c'est une gestion de contradictions. Les voisins sont des personnes qui apprécient venir boire un verre en bas de chez eux, et qui râlent lorsque les terrasses font trop de bruit. C'est une zone qui a toujours connu beaucoup de bistrot et qui se développe à présent quelque peu en raison de la clause du besoin qui a été supprimée. Le nouvel habitant ne peut guère dire qu'il n'était pas prévenu de l'existence de ces nuisances tant cette zone est réputée pour son côté festif.

### **Audition de M. Pierre Maudet, maire de la Ville de Genève, et de MM. Pizzoferrato et Schrupf**

M. Pizzoferrato déclare qu'il convient en premier lieu de distinguer les compétences entre la Ville et le canton de Genève, lequel possède les compétences en matière de conditions d'exploitation principales. Jusqu'à présent, ces conditions ont été reprises à l'identique pour les terrasses. Si un établissement ferme à 2h du matin, la terrasse ferme également en vertu de ces conditions. Cette compétence passe désormais du canton aux communes et la Ville de Genève souhaite dissocier ces conditions en faisant fermer les terrasses plus tôt. M. Schrupf ajoute qu'il y a eu des rencontres avec les habitants du quartier de la Vieille-Ville et que le bruit n'avait pas été une question importante soulevée jusqu'à présent pour la Vieille-Ville, la problématique récurrente relevant plutôt du stationnement.

Concernant l'impression qu'aujourd'hui tous les bistrot de la Vieille-Ville ont toutes les dérogations possibles, M. Pizzoferrato répond qu'il y a zéro dérogation de la part de la Ville de Genève. Les terrasses dépendent des conditions principales arrêtées par le canton. Le cas carougeois ne peut pas être appliqué à Genève en raison des périmètres qui diffèrent largement et cette décision concerne à Carouge une ou deux rues et non pour tout son territoire. Il n'est donc pas possible d'établir une seule règle pour l'entier de la Ville. Par contre, il est certain que la Ville de Genève

règlera en premier lieu les établissements à problèmes. M. Pizzoferrato précise que l'article 4 de la LRDBH prévoit deux autorisations dont une concerne les terrasses et l'autre l'établissement. En l'occurrence, le Service du commerce n'a jamais délivré qu'une seule autorisation, celle portant sur l'établissement. A l'avenir la Ville délivrera donc les deux autorisations.

Concernant le contrôle par les agents de ville des terrasses, M. Pizzoferrato précise que ce sera le cas jusqu'à minuit, puisque les heures de travail s'arrêtent à minuit pour les agents de ville. Au-delà, ce sera la gendarmerie qui s'en occupera. Le Service du commerce organise des tables rondes avec les différents intervenants afin de trouver des solutions. Il sera aussi possible de retirer les autorisations terrasse en cas de problème alors que pour le moment seule l'autorisation générale peut être retirée.

Concernant la compétence de la Ville de Genève pour l'utilisation accrue du domaine public mais pas pour les conditions d'exploitation, M. Pizzoferrato répond que ce sera le cas à présent, compte tenu de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la LRDBH au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Les restrictions d'horaire pour les terrasses seront certainement de deux heures car si le décalage entre les heures d'ouverture de l'établissement et les heures d'ouverture de la terrasse est trop important, la situation n'aura pas de sens et dénotera un problème.

Concernant le tournus important des patrons de bistrot qui empêche un suivi efficace des contrôles, M. Pizzoferrato répond que, depuis l'année passée, les autorisations ne sont plus données aux tenanciers mais aux propriétaires des lieux. En effet, il précise que ces derniers changent moins souvent.

Concernant les chuchoteurs pour atténuer le bruit, M. Pizzoferrato précise que la réflexion ne fait que débiter. Il pense en l'occurrence que c'est ce genre de situation qu'il faut apprendre à gérer.

Concernant les sanctions, M. Pizzoferrato répond que c'est la Ville de Genève qui sanctionnera les contrevenants. Il rappelle que les agents de ville faisaient déjà des rapports adressés au Service du commerce.

M. Maudet précise que 2012 est une année-test et qu'il faudra en premier lieu gérer les trente établissements qui posent problème. Il se réjouit de la modification de la LRDBH et de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions au 1<sup>er</sup> janvier 2012 ainsi que de la possibilité de dissocier les autorisations. En l'occurrence, il sera nécessaire de distinguer les rues et les quartiers afin de résoudre les problèmes.

Concernant l'idée d'attribuer des dérogations aux bons élèves et d'inciter les établissements à engager des chuchoteurs, M. Maudet répond que c'est

l'approche que la Ville veut développer. La Ville essaie de donner des leviers aux différents partenaires afin de résoudre les problèmes en évitant les contentieux judiciaires. Cela étant, ce n'est pas à une entité publique de payer des chuchoteurs. 2012 est une année-test durant laquelle la Ville va observer l'organisation mise en place par les établissements.

Concernant le besoin ou non de faire travailler les agents de ville jusqu'à 2h du matin, comme à Carouge, M. Maudet répond que la nouvelle loi sur les agents municipaux est en vigueur depuis deux ans et qu'un bilan doit être réalisé avec la gendarmerie. La question est de savoir comment Carouge va faire puisqu'il est nécessaire de connaître les effectifs pour adopter une telle politique. Une police d'intervention les vendredis et samedis soir pour faire taire la musique semble inimaginable. Cent agents municipaux sont pour le moment au service de la Ville, certains d'entre eux ont encore peu de formation notamment en lien avec la nouvelle loi. Il n'est de fait pas anodin d'envoyer des agents à 2h du matin aux Pâquis.

A la question de savoir si les pétitionnaires doivent encore faire preuve de patience, M. Maudet répond que la « Taverne du dernier voyageur » pose beaucoup de problèmes et qu'il est nécessaire que le Service du commerce apporte son aide pour résoudre la situation. Or, ce service est convalescent. C'est également une question de seuil de tolérance. Les établissements de la Grand Rue ont été fréquentés par une grande partie des commissaires et tout le monde sait que la Vieille-Ville possède une ambiance relativement festive. Le problème relève également des jeunes qui se saoulent avant de fréquenter les établissements. Le bien-vivre ne se décrète pas mais représente un aboutissement.

Concernant la remarque de la fréquentation des établissements de la Grand-Rue et des attroupements parfois impressionnants, M. Maudet répond que les mesures que la Ville prendra auront des effets. Il existe un projet devant permettre de donner une alternative aux jeunes dans l'abri PC d'Agrippa d'Aubigné. Tout est finalement question d'équilibre.

### **Audition de M<sup>me</sup> Monica Bonfanti, cheffe de la police, département de la sécurité, de la police et de l'environnement**

M<sup>me</sup> Bonfanti déclare que le problème du bruit dans la Vieille-Ville est ancien. Elle évoque alors les statistiques. Ses services sont intervenus au Bourg-de-Four 153 fois en 2010 et 185 fois en 2011. Les interventions sur la voie publique se sont montées à 74 en 2010 pour le périmètre de la Vieille-Ville et à 98 en 2011. Le problème de l'architecture des rues en Vieille-Ville, qui font caisse de résonance, est lié aux problèmes de bruit.

Une présence nocturne de gendarmes avait été établie en 2004 avec la patrouille Rempart, laquelle a été intégrée dans l'augmentation générale des patrouilles depuis le mois de septembre dernier. Une présence à pied est nécessaire mais le point faible de la police demeure la nuit. En outre le travail réalisé par l'îlotier est excellent.

Concernant le nombre de sanctions qui ont été administrées, notamment en ce qui concerne les tenanciers de bars, et la question de savoir si la réouverture du poste du Bourg-de-Four serait opportune, M<sup>m</sup>c Bonfanti répond que dix rapports ont été envoyés au Service du commerce à l'égard de la LRDBH, douze rapports ont été rédigés pour des raisons diverses et neuf personnes ont été conduites au violon. La police a mis l'accent sur les établissements publics depuis le mois de décembre. La cible actuelle est le quartier des Pâquis mais la Vieille-Ville suivra. Rouvrir le poste du Bourg-de-Four demanderait des effectifs importants. La plupart des gens préfèrent la solution que représente Police secours. Cette dernière est en restructuration et n'est donc pas optimale, le but de la restructuration étant de résoudre la question relative au temps de l'étape judiciaire.

Concernant les relations de la gendarmerie avec les agents municipaux et le fait que les agents municipaux de Carouge vont bientôt travailler la nuit durant les week-ends, M<sup>m</sup>c Bonfanti répond que la police a les mêmes prérogatives que les agents municipaux à l'égard de la LRDBH. Si les agents municipaux travaillaient 24 heures sur 24 en ville de Genève, il serait certainement plus facile de trouver des solutions à ces problèmes d'incivilité. En termes opérationnels, c'est le commandant de la gendarmerie et le commandant des APM qui communiquent. Un certain nombre de points sont discutés dans la commission consultative. Lorsqu'il n'y a pas d'appui des municipaux, comme lors des Fêtes de Genève, le dossier remonte aux politiques.

Concernant la question des autres quartiers où il existe des nuisances récurrentes du même type qu'en Vieille-Ville et celle de savoir s'il est envisagé de créer des patrouilles spéciales, M<sup>m</sup>c Bonfanti répond que ces nuisances ont augmenté dans toute la ville. Un travail se fait en amont avec les îlotiers et les tenanciers de bars et il y a des pistes de réflexion comme les autorisations pour horaires prolongés des cafés et bars, qui sont octroyés peut-être trop facilement. Par ailleurs, le fait d'allumer progressivement les lumières dans le bar une heure avant la fermeture, ou d'arrêter la vente d'alcool une demi-heure avant la fermeture du bar pourraient être des mesures à prendre pour atténuer le bruit à l'heure de fermeture des bars. L'interdiction de fumer à l'intérieur a également aggravé la situation relative

au bruit. Il existe un troisième problème, qui relève des gens qui viennent avec leur propre bouteille d'alcool sur la voie publique.

Concernant l'idée de créer un poste intégré fonctionnant 24h/24 sur la Rive gauche, M<sup>me</sup> Bonfanti répond qu'il y a pour le moment le poste des Pâquis et celui de la brigade routière qui sont ouverts 24h/24. Un poste intégré signifie qu'il y a des inspecteurs présents et non qu'il est ouvert 24h/24. L'intégration des postes est un point qui doit être revu.

Concernant les personnes qui font du bruit dans la rue et les amendes infligées, M<sup>me</sup> Bonfanti répond que les gendarmes, dans un premier temps, interpellent la personne et l'amendent si elle continue. Le problème relève des masses de gens qui se déplacent comme lors des sorties de boîtes de nuit. Ces personnes ne crient pas forcément mais la géométrie particulière de la Vieille-Ville rend cette rumeur insupportable.

### **Fait nouveau !<sup>3</sup> Drame en Vieille-Ville**

Voici un extrait de la Tribune de Genève du 25 janvier 2012. « Cela devait arriver » : cette réplique était hier sur toutes les lèvres en Vieille-Ville. La réplique des mauvaises nouvelles et du déploiement policier qui s'ensuit. La chose « prévisible » s'est donc produite à 4h30 du matin, si l'on en croit le communiqué de cette même police : « Suite à un échange verbal musclé, un habitant a tiré plusieurs coups de feu avec une arme de poing en direction d'un groupe de clients, passablement bruyant, à la sortie d'un établissement nocturne. »

### **Discussions de commission et vote**

**Pour les Socialistes :** cette pétition est un cri d'alarme et le Conseil d'Etat devrait trouver des solutions avec la Ville de Genève. La problématique du bruit est actuelle et grave. Il y a un réel problème de nuisance comme le démontre le coup de feu qui a été tiré en Vieille-Ville. C'est un problème de sécurité et le Grand Conseil doit faire transiter ce message en renvoyant la pétition au Conseil d'Etat avec de préférence l'unanimité de la commission.

**Pour le PLR :** le renvoi au Conseil d'Etat est nécessaire puisque la situation est devenue grave avec le coup de feu qui a été tiré. Le problème n'est en l'occurrence pas le problème d'un seul service mais celui de nombreux acteurs, ces derniers se renvoyant la balle. Il n'y a pas de vision générale et il est nécessaire de dégager une solution coordonnée.

---

<sup>3</sup> Tribune de Genève du 25 janvier 2012. Voir annexe ci-dessous.

**Pour le MCG :** il est difficile de donner satisfaction aux pétitionnaires au vu de leurs demandes. Il serait véritablement possible de créer des zones différenciées de sévérité. L'interdiction de consommer sur la voie publique est une mesure floue. Cette pétition est mal formulée, mais le MCG soutiendra tout de même son renvoi au Conseil d'Etat.

**Pour l'UDC :** le devenir de cette pétition est difficile à cerner car les intérêts s'opposent. C'est un problème qui concerne également la commune. L'UDC soutien le dépôt de cette pétition.

**Pour les Verts :** le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat est une évidence. Les décisions qui doivent être prises doivent l'être avec recul et coordination.

**Pour le PDC :** la position du PLR est la bonne. Les dérives issues des souplesses accordées profitent à certains.

### *Vote*

Le Président propose le vote du renvoi de la P 1789 au Conseil d'Etat :

Oui :	11 (2 S, 2 Ve, 3 L, 1 PDC, 1 R, 2 MCG)
Non :	1 (1 UDC)

### **Conclusion**

La commission vous recommande donc à la presque unanimité, Mesdames et Messieurs les députées et les députés, de renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

## **Pétition (1789)**

### **contre les incivilités et le bruit dans la Vieille-Ville**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En notre qualité d'habitants de la Vieille-Ville, nous tenons à protester contre la situation déplorable résultant des nouvelles règles concernant la fumée à l'extérieur des établissements publics de la Vieille-Ville. Limitée au mois d'hiver, ces règles ont été étendues à toute l'année.

Désormais, les clients s'installent sur la voie publique pour consommer les boissons et fumer. Les mégots et autres détritrus retrouvés chaque matin devant nos entrées, ainsi que le bruit et les incivilités qui résultent directement de ces nouvelles règles, posent d'importants problèmes et rendent la vie, notamment les nuits, de plus en plus difficiles aux habitants.

Les personnes soussignées et l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) demandent aux autorités municipales et cantonales de ne plus accepter de dérogation, ni accepter l'ouverture des établissements au-delà des heures d'ouverture légales et de rappeler avec vigueur les règles sur les émissions de bruit et les rejets de déchets de toutes sorte à l'extérieur immédiat des établissements, ainsi que l'interdiction de consommer sur la voie publique.

N.B. 36 signatures  
*p.a Association des Habitants  
du Centre et de la Vieille-Ville  
M. Charles-Louis Lévy  
Président  
12, rue Guillaume Farel  
1204 Genève*

## ANNEXE

*Tribune de Genève (version internet)***Excédé par le bruit, il tire et blesse un jeune homme**

Par Thierry Mertenat. Mis à jour le 25.01.2012

Un retraité habitant en Vieille-Ville a tiré plusieurs coups de feu de la fenêtre de son appartement.

«Cela devait arriver»: cette réplique était hier sur toutes les lèvres en Vieille-Ville. La réplique des mauvaises nouvelles et du déploiement policier qui s'ensuit. La chose «prévisible» s'est donc produite à 4?h30? du matin, si l'on en croit le communiqué de cette même police: «Suite à un échange verbal musclé, un habitant a tiré plusieurs coups de feu avec une arme de poing en direction d'un groupe de clients, passablement bruyant, à la sortie d'un établissement nocturne.»

**Il se rend sans résistance**

Au sein du groupe, un jeune homme, né en 1983, s'effondre, blessé par balle à l'abdomen. On appelle les secours. Le cardiomobile intervient rapidement. La jeune victime est emmenée aux Urgences des HUG. Opération chirurgicale et soins intensifs. Dans l'intervalle, les forces de l'ordre ont bouclé le secteur. Des gendarmes d'élite, cagoulés, investissent avant le lever du jour l'immeuble où habite le tireur, un retraité âgé de 78 ans. Après négociation, il ouvre sa porte et se rend sans résistance.

Le secteur est celui de la Tour de Boël, de la Bibliothèque de la Cité et des petites places pavées que l'on traverse pour rejoindre les Rues-Basses. Cheminement interdit une bonne partie de la matinée. Les inspecteurs de la PJ passent la scène de tir au détecteur de métaux, la Brigade canine est également engagée. De la fenêtre où les coups de feu sont partis apparaît une enquêtrice flanquée d'un appareil de photo. Ses collègues de la Crim' fouillent chaque pièce. Carl-Vogt a envoyé ses fins limiers et leurs mallettes d'expert.

De nuit, en revanche, on fait moins dans la dentelle. Le quartier a beau être bien élevé, son vocabulaire nocturne est trop souvent celui de l'embrouille et de l'insulte. Des noms d'oiseau avant le doigt sur la gâchette. «Cela devait arriver»: le porte-parole armé du quartier est donc passé à l'acte. Comme ses voisins, il avait pétitionné pour dire son ras-le-bol, avant d'annoncer à qui voulait l'entendre qu'il utiliserait un jour son pistolet contre ces fêtards sans horaire qui les empêchent, lui et ses concitoyens, de dormir.

Passage à l'acte annoncé, celui d'un être «jovial mais impulsif», subissant aux premières loges «la grande sortie du Petit Palace» pour reprendre les termes d'une habitante partageant le même sommeil contrarié. Cette sortie-là, «c'est toutes les nuits à partir de 4?h, sept jours sur sept», renchérit une voisine, fataliste et découragée. Avant d'ajouter: «Les gens n'en peuvent plus. L'un d'eux est aujourd'hui en prison et un innocent est à l'hôpital.»

### **Bruit et chuchotements**

Le patron du Petit Palace, Antoine Macheda, tient lui aussi à réagir. Il est catastrophé: «D'après ce qu'on m'a dit, le jeune homme qui a été blessé était un de nos clients. Je n'étais pas sur place avant-hier soir, mais notre videur, notre «chuchoteur» et le directeur de la boîte ont demandé à son groupe de faire moins de bruit, même si l'altercation a eu lieu vers la place Bémont et pas devant notre établissement. Nous faisons de notre mieux pour garder de bons rapports avec le voisinage, mais il n'y a pas que nos clients qui fréquentent ce coin.» Coin historique et désormais très médiatisé.

### **Une tension croissante**

Ces dernières années, la tension n'a cessé de monter entre les habitants de la Vieille-Ville et les noctambules.

Fêtards avinés qui vocifèrent au milieu de la nuit, verre cassé, bagarres et déprédations sont le lot quotidien du quartier. Les riverains qui osent demander le respect de leur sommeil se font souvent accueillir par des bordées d'insultes. D'autres en sont même venus à déverser des seaux d'eau sur les noctambules tapageurs, au risque de les déchaîner encore plus.

Lassés d'appeler une police souvent en manque d'effectifs et qui depuis 2010 a mis un terme à ses rondes de nuit en semaine, les habitants de la Vieille-Ville ont adressé l'an dernier une pétition aux autorités cantonales. Ils demandent notamment d'avancer l'heure de fermeture des établissements publics.

Au printemps et à l'été 2011, des rencontres avaient été organisées entre l'administration, la police, les habitants et les exploitants. Rien de concret n'en est sorti pour l'instant. «Certains établissements sont sous surveillance et des discussions ont cours, confie Louis-Charles Lévy, coprésident de l'association de quartier. Mais ces processus prennent beaucoup de temps.» Quelques exploitants ont réagi en engageant des portiers ou des «chuchoteurs». Cela n'a hélas pas suffi à empêcher le drame.

*Antoine Grosjean*